LA PEPINIERE DES POSSIBLES CONTRAT AMAP « LEGUMES » DU PAYS DE L'HELPE A LA SOLRE Mai 2019- mars 2020

L'association « La pépinière des possibles » a mis en place « l'AMAP du pays de l'Helpe à la Solre » mettant en relation Mathieu PEPIN, producteur de légumes et ses adhérents.

L'AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne qui soutient un paysan afin de lui permettre de vivre de son métier et d'avoir, en contrepartie, une part de sa production et seulement celle-ci. Ce soutien, conformément à la charte des AMAP, se traduit par un engagement contractuel, par une participation occasionnelle aux ateliers participatifs - préparation et distribution des paniers, aide à certaines récoltes (haricots, petits pois...) - et par une implication possible et volontaire dans la vie de l'association « La pépinière des possibles ».

Toute personne adhérente à l'association « La pépinière des possibles » qui souhaite bénéficier des productions de Mathieu s'engage à respecter le règlement intérieur établi dans le respect de la charte des AMAP. Ce règlement peut être modifié lors de l'assemblée générale annuelle.

Pour s'engager sur un contrat légume, il est impératif d'être adhérent à la Pépinière des Possibles. L'association « La pépinière des possibles » établit un contrat par année de culture entre ses adhérents et Mathieu Pépin. Ce contrat comprend les prix annuels et les conditions particulières.

LAPRODUCTION: L'ensemble de la production est certifié en Agriculture Biologique par Ecocert. Les certificats sont affichés à l'exploitation 15, route de Liessies à Willies.

PERIODE DE PRODUCTION: De mai 2019 à février 2020 avec un battement de 3 semaines avant ou après suivant les aléas climatiques.

NOMBRE DE DISTRIBUTIONS: 40 paries en moyenne par année de culture, à raison d'un panier par semaine.

LE CONTENU: Il est variable suivant la production. Mathieu informera les Amapiens du contenu du panier sur le site Internet (www.pepiniere-des-possibles.fr).

PREPARATION ET DISTRIBUTION DES PANIERS : La préparation des paniers aura lieu le mardi et le vendredi à partir de 17 heures pour une distribution jusqu'à 19 heures. La préparation et la distribution sont le fait des Amapiens qui se sont positionnés au préalable sur un planning disponible sur place. Il est important de bien choisir le jour qui convient pour venir chercher le

En cas d'empêchement, l'adhérent peut désigner un remplacant. Il est alors nécessaire d'en informer Mathieu. Celui- ci se réserve le droit de redistribuer aux Amapiens tout panier non réclamé. Les paniers non enlevés ne seront pas décomptés.

ATELIERS PARTICIPATIFS: Tout au long de l'année, certains travaux agricoles nécessitent une aide ponctuelle, notamment certaines plantations et récoltes de légumes qui ne pourraient être produits sans cela.

Pour permettre la bonne réalisation de ces travaux, l'adhérent s'engage à participer à au moins un atelier durant l'année :

Mi-MAI: Plantation des courges П JUIN: Plantation des choux JUIN: Plantation des poireaux AOUT-SEPTEMBRE: Récolte des pommes de terre OCTOBRE: Récolte des courges Un rappel de votre engagement sera fait sur le site de la Pépinière.

Une aide ponctuelle pourra être demandée par Mathieu sur le site de l'association www.pepiniere-des-possibles.fr

LIEUDE DISTRIBUTION ET CONTACTS: La grange, chez Mathieu 15, route de Liessies 59740 Willies

COORDINATION ET SUIVI DES DISTRIBUTIONS: Le principe de l'AMAP repose sur la volonté et l'engagement des adhérents. Un membre de l'association (plus un suppléant) et Mathieu assureront la coordination et le suivi des distributions.

FONCTIONNEMENT DU PANIER PARTAGE: La possibilité est laissée aux Amapiens de prendre un panier pour 2 familles adhérentes. En cas de difficultés dans la recherche d'un compagnon, L'association poura dans une certaine limite Association Loi 1901 « La Pépinière des Possibles, créatrice d'utopies réalistes « siège social Mairie de Willies, 59740

apporter son aide à la mise en relation.

PRIX ET MODE DE PAIEMENT :

Le règlements'effectue le jour de la signature du contrat, les chèques libellés au nom de « Mathieu PEPIN » seront tous datés du jour de la signature et remis au trésorier de l'association.

GRAND PANIER 750€		PANIER PARTAGE 2X375	
Madame, Monsieur*		(1) Madame, Monsieur	
			Et
Souhaite(nt) bénéficier des productions maraichères		(2) Madame, Monsieur	
de Mathieu Pépin et s'engage(nt) sur :			
		Souhaitent bénéficier des productions maraichères de	
		Mathieu Pépin et s'engagent sur :	
□ 1 panier le mardi	Paiement choisi :	☐ 1 panier le mardi ☐1 panier le vendredi	Paiement choisi :
	□ 750€ en une x		(1)□ 375€ en une x
□ 1 panier le vendredi	□ 250 € en 3x		(2)□ 375€ en une x
	☐ 75 € en10x		(1)□ 125 € en 3 x
			(2)□ 125 € en 3 x
☐ 1 panier sans		1 panier sanspréférence entre le mardi	(1)□ 37,50€ en 10 x
préférence entre le mardi et le vendredi		et le vendredi	(2) □ 37,50€ en 10 x
et le vendreur			
Paiement* :		(1) Paiement* :	(2) Paiement*:
Chèque		Chèque □ liquide □	Chèque □ liquide □
(À l'ordre de Mathieu Pépin)		(À l'ordre de Mathieu Pépin)	(À l'ordre de Mathieu Pépin)
*Veuillez, s'il vous plaît, noter sur le dos du chèque le nom qui correspond au nom du contrat, Merci @			
Date : Signature de l'Amapien		Date : Signature de l'Amapien	Date : Signature de l'Amapien
			Date :
Signature de Mathieu Pépin, Maraîcher			
L'amapien référent :		Le producteur	
Jocelyn Somon		Mathieu Pépin	
48 route de Solre 59740 Felleries		La grange « Chez Mathieu » 15, Route de Liessies	
07 83 57 91 72		59740 Felleries	
jodjem@neuf.fr		06 85 17 42 96 pepinmathieu@orange.fr	